



AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT PR22-36

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES - AFIN DE MODIFIER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mai dernier. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mardi 7 juin 2022 à compter de 17 h à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR22-36 a pour objet de modifier le délai à l'article 34 du règlement par le paragraphe suivant :

« Suite à un délai de 12 mois après l'adoption de la résolution accordant une dérogation mineure, le demandeur devra avoir déposé une demande complète pour émission d'un permis en lien avec cette dérogation. Si aucune demande n'a été déposée ou que celle-ci est incomplète, cette résolution devient nulle et non avenue. »

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 25 MAI 2022

René Tousignant, M.A.P.
Greffier par intérim



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE
DE L’AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR22-36

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES - AFIN DE MODIFIER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D’UNE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné René Tousignant, greffier par intérim de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 25 mai 2022 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 25 MAI 2022.

René Tousignant, M.A.P.
Greffier par intérim